



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 26-30 juin 2023

Distribution: générale

Point 7 de l'ordre du jour

Date: 23 mai 2023

WFP/EB.A/2023/7-C/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe et de la politique du PAM en matière de changements climatiques

Contexte

1. Le présent document contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues de l'évaluation de la politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe (2011) et de la politique du PAM en matière de changements climatiques (2017).
2. L'évaluation visait à mesurer la qualité et les résultats de ces deux politiques et à recenser les facteurs ayant facilité ou entravé leur mise en œuvre. L'objectif était de permettre au PAM de prendre des décisions éclairées sur l'orientation future de ces politiques, de trouver des moyens de les renforcer pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2022-2025 et d'aider le PAM à continuer de contribuer à la concrétisation des engagements pris au niveau international en la matière.
3. L'évaluation a porté sur la période qui s'est écoulée depuis l'adoption des politiques, l'accent ayant été mis sur les années 2017 à 2022. Les auteurs ont utilisé une méthode mixte fondée sur une approche théorique et recoupé des données factuelles provenant de différentes sources. Huit recommandations ont été formulées à l'issue de l'évaluation. Pour chacune d'elles, des recommandations subsidiaires précisent les modalités de mise en œuvre.

Coordonnateurs responsables:

M. D. Kaatrud
Directeur
Division des programmes – action humanitaire et développement
courriel: david.kaatrud@wfp.org

M. G. Laganda
Directeur
Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe
courriel: gernot.laganda@wfp.org

4. La direction accepte pleinement toutes les recommandations et reconnaît que le PAM doit revoir son positionnement sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans, et entre, les autres politiques et orientations pertinentes; actualiser la politique en matière de changements climatiques; élaborer un plan d'exécution chiffré pour la politique en matière de changements climatiques; accroître l'accès à des financements diversifiés et pluriannuels pour les activités liées aux changements climatiques; améliorer le suivi, l'évaluation et l'apprentissage; garantir la présence d'effectifs suffisants et disposant des compétences appropriées; veiller à ce que des orientations et des systèmes soient mis en place pour aider les bureaux de pays à adopter une démarche multirisque, multipartite et pilotée au niveau local sur l'action climatique et la réduction et la gestion des risques de catastrophe; renforcer les partenariats stratégiques et opérationnels dans ces domaines.
5. En ce qui concerne la recommandation subsidiaire 5.2 (Définir des indicateurs adaptés et maniables en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe, qui seront utilisés dans les cadres de résultats des politiques actualisées concernant les changements climatiques, la résilience et la préparation aux situations d'urgence et, le cas échéant, seront employés par les gouvernements et d'autres partenaires), le PAM est prêt à examiner et à actualiser les indicateurs qu'il utilise dans son Cadre de résultats institutionnels mais ne peut pas décider des indicateurs qui seront utilisés par les gouvernements et les autres partenaires. Pour ce qui est de la recommandation subsidiaire 6.1 (Au Siège, faire en sorte que le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe soit pourvu du personnel nécessaire. Aux niveaux des bureaux régionaux et des bureaux de pays, plaider pour l'affectation d'un nombre suffisant de membres du personnel chargés de l'action climatique), il convient de noter que les effectifs au niveau des bureaux de pays ne sont pas déterminés par l'entité responsable de l'appui à la mise en œuvre de la politique en matière de changements climatiques, mais qu'ils dépendent de la conception du plan stratégique de pays pertinent, adaptée au contexte, et des besoins liés à la mise en œuvre. L'entité responsable est toutefois résolue à faire en sorte que le Siège dispose d'effectifs qualifiés en nombre suffisant pour appuyer la mise en œuvre de la politique actualisée en matière de changements climatiques. Enfin, s'agissant de la recommandation subsidiaire 8.1 (À tous les niveaux, investir dans les partenariats auxquels le PAM apporte une valeur ajoutée manifeste, établis avec des entités des Nations Unies, des institutions financières internationales, des donateurs gouvernementaux, le secteur privé, des entités de l'enseignement supérieur et des organisations non gouvernementales, et portant sur la mobilisation de ressources, les compétences techniques spécialisées, la mise en œuvre, la sensibilisation, la stratégie, la recherche ou l'apprentissage en lien avec la réduction et la gestion des risques de catastrophe et avec les changements climatiques), il faut savoir que les unités du Siège ne supervisent pas les partenariats conclus au niveau des pays, qui dépendent du contexte et sont en phase avec les priorités et les activités des plans stratégiques de pays. Néanmoins, le Siège continuera à investir dans la mise en place de partenariats mondiaux susceptibles de faciliter la mise en œuvre de la politique en matière de changements climatiques et d'apporter une valeur ajoutée aux programmes régionaux et nationaux.

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 1: Repositionner la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans, et entre, les différentes politiques et orientations du PAM relatives à la résilience, aux changements climatiques, à la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention en cas de crise, ou à d'autres domaines d'activités pertinents, comme la protection sociale.</p> <p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise œuvre: quatrième trimestre de 2024</p>	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Division des programmes – action humanitaire et développement, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité de la protection sociale, Division des opérations d'urgence, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe élaborera un modèle conceptuel sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe au PAM et facilitera l'intégration des priorités et activités concernées dans les politiques actualisées en matière de résilience, de changements climatiques ainsi que de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, et dans les autres politiques et orientations actualisées pertinentes.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Division des programmes – action humanitaire et développement, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité de la protection sociale, Division des opérations d'urgence, bureaux régionaux)	Quatrième trimestre de 2024
1.1: En s'inspirant des connaissances et pratiques de la communauté mondiale et du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe, élaborer un modèle conceptuel qui montre comment les objectifs et interventions de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe contribuent à l'action menée en lien avec les changements climatiques, à la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention en cas de crise, ainsi qu'à l'obtention d'effets directs liés à la résilience.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité de la protection sociale, Division des opérations d'urgence, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	En s'appuyant sur l'expérience acquise et sur les modèles et pratiques établis au PAM et à l'échelle du système des Nations Unies, le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe élaborera un modèle conceptuel pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe et fera apparaître les liens les unissant à l'action climatique, à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise ainsi qu'au renforcement de la résilience.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité de la protection sociale, Division des opérations d'urgence, bureaux régionaux)	Quatrième trimestre de 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
1.2: Intégrer les objectifs et les interventions de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe dans les politiques actualisées concernant la résilience, les changements climatiques et la préparation aux situations d'urgence, ainsi que dans les outils et orientations connexes. Informer les parties prenantes externes et internes de l'approche adoptée par le PAM pour assurer la prise en compte systématique de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Unité de la protection sociale, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Division des opérations d'urgence, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	Par l'intermédiaire du bureau de référence au niveau institutionnel qui sera désigné conformément à la recommandation subsidiaire 1.3, le Département de l'élaboration des programmes et des politiques facilitera l'intégration systématique des activités de réduction et de gestion des risques de catastrophe dans les politiques actualisées pertinentes (y compris celles concernant la résilience, les changements climatiques et la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise).	Département de l'élaboration des programmes et des politiques (Unité de la protection sociale, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Division des opérations d'urgence, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing, bureaux régionaux)	Quatrième trimestre de 2024
1.3: Désigner le futur bureau de référence au niveau institutionnel pour les activités de réduction et de gestion des risques de catastrophe et définir de quelle manière il coordonnera ces activités.	Département de l'élaboration des programmes et des politiques (Division des programmes – action humanitaire et développement, Division des opérations d'urgence)	La recommandation est acceptée.	Conformément au nouveau cadre conceptuel sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe, le Département de l'élaboration des programmes et des politiques désignera l'entité du PAM qui sera amenée à être le centre de référence technique et stratégique pour ces questions.	Département de l'élaboration des programmes et des politiques (Division des programmes – action humanitaire et développement, Division des opérations d'urgence)	Premier trimestre de 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 2: Actualiser la politique en matière de changements climatiques afin qu'elle tienne compte de l'évolution récente du contexte extérieur, traduise la nature transversale évolutive des actions du PAM relatives aux changements climatiques et se conforme aux enseignements tirés de l'expérience et aux nouvelles priorités internes.</p> <p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise œuvre: quatrième trimestre de 2024</p>	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (équipe spéciale sur la lutte contre la crise climatique, haute direction du PAM, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe mettra à jour la politique du PAM en matière de changements climatiques, compte tenu des travaux de recherche les plus avancés et des politiques internationales en la matière; pour se faire, elle s'appuiera sur une théorie du changement.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (haute direction du PAM, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, bureaux régionaux)	Quatrième trimestre de 2024
2.1: Définir les paramètres permettant de positionner le domaine des changements climatiques au rang des questions transversales et élaborer une théorie du changement précise.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (haute direction du PAM, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe s'appuiera sur les travaux de recherche les plus récents concernant la nature transversale des effets des changements climatiques et leurs incidences sur la sécurité alimentaire pour élaborer une théorie du changement, laquelle éclairera la politique actualisée en matière de changements climatiques.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (haute direction du PAM, bureaux régionaux)	Premier trimestre de 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
2.2: Définir les priorités de la politique actualisée en matière de changements climatique en tenant compte du contexte extérieur en pleine évolution et des enseignements tirés de l'expérience et plus particulièrement, en insistant sur la conduite d'une analyse des risques climatiques pour les stratégies et programmes de pays, sur l'application du principe d'intersectionnalité dans le domaine des changements climatiques, et sur la formulation plus claire et plus réaliste des ambitions du PAM relatives à l'obtention de résultats de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (équipe spéciale sur la lutte contre la crise climatique, haute direction du PAM, bureaux régionaux, Bureau de l'égalité femmes-hommes)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe définira les domaines d'action prioritaires de la politique actualisée en matière de changements climatiques, en accordant une attention particulière à l'analyse des risques climatiques, aux résultats susceptibles de transformer les relations entre les femmes et les hommes et à la démarche intersectionnelle à suivre en ce qui concerne les changements climatiques.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (haute direction du PAM, bureaux régionaux, Bureau de l'égalité femmes-hommes)	Quatrième trimestre de 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 3: Élaborer, d'une manière consultative et coordonnée (associant notamment d'autres divisions du Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays), un plan d'exécution chiffré qui décrit les modalités de la mise en œuvre de la politique actualisée en matière de changements climatiques dans l'ensemble du PAM.</p> <p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise œuvre: premier trimestre de 2025</p>	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (équipe spéciale sur la lutte contre la crise climatique, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	À l'issue de consultations avec les membres du personnel compétents du Siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays, le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe établira un plan d'exécution de la politique actualisée en matière de changements climatiques, dans lequel seront énoncés les mesures concrètes à prendre pour appuyer la mise en œuvre de la politique et les besoins en ressources correspondants.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (équipe spéciale sur la lutte contre la crise climatique, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, bureaux régionaux)	Premier trimestre de 2025
3.1: Le plan d'exécution de la politique devrait comporter les éléments suivants: le calendrier des activités, la définition précise des rôles et des responsabilités dans l'ensemble du PAM, une estimation des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de la politique, un plan de communication externe et interne, et un outil de suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (équipe spéciale sur la lutte contre la crise climatique, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe veillera à ce que le plan d'exécution de la politique précise le calendrier des activités à mener, conformément aux rôles et responsabilités des parties prenantes concernées, et comporte une estimation des ressources humaines nécessaires. Il établira un plan de communication aux fins de la mise en œuvre de la politique actualisée en matière de changements climatiques et utilisera des indicateurs adaptés pour suivre les progrès accomplis à cet égard et en rendre compte dans le cadre de la planification et de l'évaluation annuelles de la performance.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (équipe spéciale sur la lutte contre la crise climatique, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, bureaux régionaux)	Premier trimestre de 2025

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
3.2: Le plan devrait aussi être assorti d'un plan financier (indiquant notamment les sources de financement) relatif aux coûts de mise en œuvre de la politique, y compris les activités de diffusion, de communication, de formation et d'appui technique.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (équipe spéciale sur la lutte contre la crise climatique, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, bureaux régionaux, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe estimera les coûts afférents aux activités prévues dans le plan d'exécution de la politique en matière de changements climatiques.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (équipe spéciale sur la lutte contre la crise climatique, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, bureaux régionaux)	Premier trimestre de 2025

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 4: Prendre des mesures visant à améliorer l'accès à des financements plus diversifiés et pluriannuels en faveur des activités liées aux changements climatiques et à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, en étroite coordination avec les mesures analogues prises au titre des programmes axés sur la résilience.</p> <p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise œuvre: premier trimestre de 2024</p>	<p>Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats stratégiques, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe et bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>À l'issue de consultations avec d'autres bureaux et unités, le Département des partenariats et de l'action de sensibilisation s'efforcera de diversifier sa base de donateurs et d'accroître l'accès à des financements pluriannuels en faveur d'activités liées à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe et aux changements climatiques.</p>	<p>Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats stratégiques, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe et bureaux régionaux)</p>	<p>Premier trimestre de 2024</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
4.1: Recenser les priorités des donateurs et des partenaires stratégiques en matière de financement, ainsi que les flux de financement concernant les changements climatiques et la réduction et la gestion des risques de catastrophe, en précisant les modalités d'accès, les centres d'intérêt thématiques et géographiques, les accords existants avec le PAM et les possibilités offertes, ainsi que les faits pertinents. Communiquer les résultats aux unités du Siège concernées, aux bureaux régionaux et aux bureaux de pays afin de les aider à mobiliser des ressources en faveur du domaine des changements climatiques, en tant que question transversale, et de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe	Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats stratégiques, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Service de la résilience et des systèmes alimentaires et bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	Le PAM recensera les partenaires fournisseurs de ressources nouveaux ou existants ainsi que les priorités en matière de financement, les flux de financement et les possibilités de nouer partenariats dans les domaines de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe et des changements climatiques. Les résultats seront communiqués aux parties prenantes internes afin de les aider à mobiliser des ressources destinées aux programmes axés sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe ou sur les changements climatiques. Le Département des partenariats et de l'action de sensibilisation formulera, le cas échéant, des orientations sur les exigences fiduciaires.	Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats stratégiques, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, (Département de l'élaboration des programmes et des politiques, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe et bureaux régionaux)	Premier trimestre de 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
4.2: Renforcer l'appui technique fourni aux bureaux de pays et améliorer l'accès de ces derniers à des financements initiaux, à l'appui de l'établissement de propositions relatives aux changements climatiques et à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, qui soient axées sur les priorités des gouvernements dans ces domaines.	Comité interdépartemental chargé de la sélection des investissements et de l'apprentissage au titre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie (Département de l'élaboration des programmes et des politiques/gestionnaire du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	<p>En tant que Présidente du comité chargé de la sélection des investissements et de l'apprentissage au titre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, la Directrice exécutive adjointe chargée du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation continuera de mobiliser un appui en faveur de l'octroi de financements initiaux à certains bureaux de pays, pour favoriser des initiatives visant à répondre aux priorités nationales en matière de changements climatiques et de réduction et de gestion des risques de catastrophe.</p> <p>Dans le cadre du guichet correspondant du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, le Département de l'élaboration des programmes et des politiques continuera de fournir un appui technique afin d'aider certains bureaux de pays à élaborer des propositions tenant compte des priorités nationales dans ces domaines.</p>	<p>Département des partenariats et de l'action de sensibilisation</p> <p>Gestionnaire du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie</p>	Premier trimestre de 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			À l'issue d'un examen des pratiques suivies à l'échelle du système des Nations Unies, le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe évaluera l'efficacité de la façon dont le PAM appuie l'élaboration des propositions de financement d'initiatives climatiques et présentera à la haute direction du PAM des options visant à améliorer le mode opératoire actuel.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, Division de la planification et de la performance institutionnelles, Département de l'élaboration des programmes et des politiques, bureaux régionaux)	

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 5: Améliorer le suivi, l'évaluation et l'apprentissage concernant les activités relatives aux changements climatiques et à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, y compris leur contribution à l'amélioration de la résilience et au renforcement du triple lien.</p> <p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise œuvre: quatrième trimestre de 2025</p>	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (équipe spéciale sur la lutte contre la crise climatique, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	Conformément à la théorie du changement adoptée pour éclairer l'actualisation de la politique en matière de changements climatiques (voir la recommandation subsidiaire 2.1), le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe établira un cadre de résultats et formulera, en collaboration avec la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, des orientations actualisées concernant les indicateurs du Cadre de résultats institutionnels relatifs au climat.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, bureaux régionaux)	Quatrième trimestre de 2025
5.1: Élaborer un cadre de résultats complet pour la politique actualisée en matière de changements climatiques, accompagné d'une théorie du changement précise, d'indicateurs de résultats pertinents et de cibles bien définies.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (équipe spéciale sur la lutte contre la crise climatique, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Division des opérations d'urgence, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe veillera à ce que la théorie du changement adoptée aux fins de la politique actualisée en matière de changements climatiques soit accompagnée d'un cadre de résultats assorti de cibles et d'indicateurs d'effet direct.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (équipe spéciale sur la lutte contre la crise climatique, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Division des opérations d'urgence, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, bureaux régionaux)	Quatrième trimestre de 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
5.2: Définir des indicateurs adaptés et maniables en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe, qui seront utilisés dans les cadres de résultats des politiques actualisées concernant les changements climatiques, la résilience et la préparation aux situations d'urgence et, le cas échéant, seront employés par les gouvernements et d'autres partenaires.	Division des programmes — action humanitaire et développement ¹ (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, Division des opérations d'urgence, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, bureaux régionaux, bureaux de pays)	La recommandation est acceptée.	<p>Les bureaux de pays peuvent se référer au cadre de résultats afférent à la politique actualisée en matière de changements climatiques et aux lignes directrices y relatives pour proposer des indicateurs qu'emploieront les gouvernements et les partenaires et apporter un appui à cet égard.</p> <p>Cette activité pourra être menée au titre des plans stratégiques de pays comprenant des activités de renforcement des capacités dans ce domaine.</p> <p>Les cadres de résultats et les indicateurs sont élaborés par les responsables des politiques compétents au PAM, en s'appuyant sur les théories du changement pertinentes. Ainsi, le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe et le Service de la résilience et des systèmes alimentaires peuvent offrir des conseils aux fins de la définition d'indicateurs ayant trait à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, compte tenu de l'expérience tirée de l'utilisation des cadres de résultats élaborés au titre des politiques actualisées</p>	Division des programmes — action humanitaire et développement (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe)	Premier trimestre de 2025

¹ L'unité technique responsable des mesures à prendre au titre de cette recommandation subsidiaire sera confirmée dès lors qu'un bureau aura été désigné comme centre de référence technique et stratégique pour les questions de réduction et de gestion des risques de catastrophe (voir la recommandation subsidiaire 1.3)

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			en matière de changements climatiques et de renforcement de la résilience.		
5.3: Élaborer des orientations sur les modalités d'utilisation des indicateurs et les appliquer, en étroite concertation avec les bureaux de pays et les bureaux régionaux et en lien avec le Cadre de résultats institutionnels. Conseiller aux bureaux de pays de budgétiser et d'affecter des ressources suffisantes en faveur de la production de données factuelles relatives aux activités liées aux changements climatiques et à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, s'agissant en particulier des éléments novateurs.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Division des opérations d'urgence, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'évaluation, bureaux régionaux, bureaux de pays)	La recommandation est acceptée.	En collaboration avec la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe fournira des orientations actualisées sur les indicateurs du Cadre de résultats institutionnels ayant trait au climat.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Division des opérations d'urgence, Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'évaluation, bureaux régionaux, bureaux de pays)	Deuxième trimestre de 2025
5.4: Utiliser la base de données factuelles améliorée pour promouvoir l'apprentissage en interne et étayer l'établissement de rapports sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai, sur le triple lien et sur les objectifs de développement durable pertinents, ainsi que pour appuyer le respect de l'obligation redditionnelle.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'évaluation, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing, bureaux régionaux et bureaux de pays)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe élaborera un plan de recherche et d'apprentissage sur le climat et organisera des séances de formation et de partage de connaissances sur les changements climatiques et la réduction et la gestion des risques de catastrophe.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Bureau de l'évaluation, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing, bureaux régionaux et bureaux de pays)	Quatrième trimestre de 2025

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 6: En s'inspirant du processus récent de planification stratégique des effectifs au regard des programmes et des politiques, hiérarchiser par ordre de priorité et mettre en œuvre un ensemble de mesures visant à garantir la présence d'effectifs, de capacités et de compétences suffisants aux niveaux mondial et des bureaux régionaux et des bureaux de pays, dans tous les domaines fonctionnels, conformément aux dispositions de la politique actualisée en matière de changements climatiques. En outre, faire en sorte que le renforcement des capacités en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe soit intégré dans les domaines concernés.</p> <p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise œuvre: deuxième trimestre de 2025</p>	<p>Division des programmes — action humanitaire et développement (Division des ressources humaines, et bureaux régionaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>La Division des programmes – action humanitaire et développement évaluera les besoins en personnel et renforcera les capacités et les compétences dont le PAM a besoin pour appliquer la politique actualisée en matière de changements climatiques.</p> <p>Au niveau des pays, la mise en œuvre des politiques est intégrée dans la conception et l'exécution des plans stratégiques de pays, qui sont adaptés au contexte; si besoin, un appui est apporté par les bureaux régionaux ou le Siège.</p>	<p>Division des programmes — action humanitaire et développement (Division des ressources humaines, bureaux régionaux)</p>	<p>Deuxième trimestre de 2025</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
6.1: Au Siège, faire en sorte que le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe soit pourvu du personnel nécessaire. Aux niveaux des bureaux régionaux et des bureaux de pays, plaider pour l'affectation d'un nombre suffisant de membres du personnel chargés de l'action climatique.	Division des programmes — action humanitaire et développement (Division de la planification et de la performance institutionnelles, Division des ressources humaines, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité de la protection sociale, Division des opérations d'urgence, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	<p>Dans le cadre du Plan de gestion annuel, la Division des programmes – action humanitaire et développement veillera, en collaboration avec le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe, à ce que des effectifs qualifiés en nombre suffisant soient prévus au Siège pour appuyer le plan d'exécution de la politique actualisée en matière de changements climatiques.</p> <p>La Division des programmes – action humanitaire et développement recommandera que des ressources humaines suffisantes soient disponibles aux niveaux régional et national et appuiera les efforts déployés à l'échelle mondiale pour permettre une dotation en personnel adéquate dans les bureaux de pays.</p>	Division des programmes — action humanitaire et développement (Division de la planification et de la performance institutionnelles, Division des ressources humaines, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité de la protection sociale, Division des opérations d'urgence, bureaux régionaux)	Deuxième trimestre de 2025

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
6.2: Réaliser une évaluation approfondie des lacunes en matière de capacités afin de comprendre les forces et les faiblesses des connaissances et compétences techniques relatives aux changements climatiques et à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, en tenant compte de la diversité des besoins à tous les niveaux du PAM et dans toutes les fonctions.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Division des ressources humaines, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité de la protection sociale, Division des opérations d'urgence, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe évaluera les lacunes en matière de capacités en vue de déterminer les besoins humains, techniques et financiers des bureaux de pays et des bureaux régionaux, dans l'optique de renforcer leurs capacités de mener des activités axées sur les changements climatiques et la réduction et la gestion des risques de catastrophe.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Division des ressources humaines, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité de la protection sociale, Division des opérations d'urgence, bureaux régionaux)	Quatrième trimestre de 2023
6.3: En se fondant sur les résultats de l'évaluation des lacunes en matière de capacités, mettre à jour la stratégie de développement des capacités relatives aux changements climatiques et les modules de formation existants et, le cas échéant, élaborer de nouveaux supports d'apprentissage. Faire en sorte que les plateformes d'apprentissage existantes permettent de combler les lacunes en matière de capacités concernant les changements climatiques et la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans tous les domaines de programmation visés.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Division des ressources humaines, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité de la protection sociale, Division des opérations d'urgence, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe s'appuiera sur l'évaluation des lacunes en matière de capacités réalisée au titre de la recommandation subsidiaire 6.2 pour analyser les besoins en matière d'apprentissage dans un échantillon représentatif de bureaux régionaux et de bureaux de pays, et ajoutera des contenus adaptés dans les plateformes d'apprentissage existantes. Il élaborera de nouveaux supports pédagogiques sur les questions ayant trait au climat et à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe; le déploiement de ces supports sera prévu dans le plan d'exécution de la politique actualisée en matière de changements climatiques.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Division des ressources humaines, Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité de la protection sociale, Division des opérations d'urgence, bureaux régionaux)	Deuxième trimestre de 2025

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
6.4: Examiner les types de contrat susceptibles d'être utilisés et évaluer les besoins de roulement de personnel pour favoriser le maintien en place des personnes dotées des compétences voulues aux postes de spécialiste.	Coordonnateur de la dotation en personnel du Département de l'élaboration des programmes et des politiques (Division des ressources humaines, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	<p>Dans le cadre de la planification stratégique des effectifs chargés des programmes et des politiques, le PAM évaluera les besoins sur le plan de la rotation du personnel en vue de favoriser une certaine continuité, surtout aux postes de spécialiste, et examinera les types de contrats utilisés.</p> <p>Il procédera à un examen stratégique ciblé des principales modalités de contrat pouvant être retenues pour les postes hautement spécialisés.</p>	Coordonnateur de la dotation en personnel du Département de l'élaboration des programmes et des politiques (Division des ressources humaines, bureaux régionaux) Division des ressources humaines	Troisième trimestre de 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 7: Mettre en place des orientations et des systèmes pour aider les bureaux de pays à adopter une approche multirisque, multipartite et pilotée au niveau local dans les domaines de l'action climatique et de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe.</p> <p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise œuvre: deuxième trimestre de 2024</p>	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, bureaux régionaux, bureaux de pays)	La recommandation est acceptée.	En collaboration avec les bureaux régionaux et les entités compétentes du Siège, le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe établira une procédure en vue, chaque année, de déterminer les pays prioritaires aux fins de l'analyse des risques climatiques et de recenser les demandes émanant de gouvernements qui sollicitent l'assistance du PAM à l'appui des politiques, stratégies et ambitions climatiques nationales.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, bureaux régionaux, bureaux de pays)	Deuxième trimestre de 2024
7.1: Assurer la mise en place d'orientations et de systèmes indiquant aux bureaux de pays comment déterminer au niveau gouvernemental le plus élevé possible les "points d'entrée institutionnels" liés à la question des changements climatiques et à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, d'une manière qui facilite la collaboration horizontale avec les ministères compétents et favorise l'innovation adaptée au contexte.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Division des partenariats stratégiques, bureaux régionaux, bureaux de pays)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe formulera des orientations et mettra au point des outils à l'intention des bureaux de pays afin de les aider à promouvoir les programmes du PAM axés sur les changements climatiques et sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe auprès des organismes gouvernementaux compétents.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Division des partenariats stratégiques, bureaux régionaux, bureaux de pays)	Quatrième trimestre de 2023

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
7.2: Assurer la mise en place des orientations et des systèmes nécessaires pour aider les bureaux de pays à mener régulièrement des analyses des risques climatiques, susceptibles d'étayer les activités d'appui à l'élaboration des politiques et de sensibilisation menées auprès des gouvernements et de soutenir la conception d'investissements liés aux changements climatiques. Étudier les manières de planifier et de réaliser ce type d'analyse en collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et avec d'autres partenaires, en vue d'établir une base solide pour l'exécution de programmes intégrés, conjoints ou complémentaires, adaptés au contexte qui traitent la vulnérabilité face aux aléas climatiques, d'une manière approfondie et durable à l'échelle voulue.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Division des partenariats stratégiques, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	En collaboration avec la Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe veillera à rendre accessibles les orientations, les ressources et les partenariats utiles à la réalisation d'analyses climatiques au niveau des pays et pourra conduire des évaluations conjointes avec les autres fonctions concernées, d'autres entités des Nations Unies ou les partenaires dans les pays.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Division de la recherche, de l'analyse et du suivi, Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Division des partenariats stratégiques, bureaux régionaux)	Deuxième trimestre de 2024

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>Recommandation 8: Mettre l'accent sur la complémentarité et l'efficacité des partenariats stratégiques et opérationnels relatifs aux changements climatiques et à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe, établis avec des entités des Nations Unies, des institutions financières internationales, des donateurs gouvernementaux, le secteur privé, des entités de l'enseignement supérieur et des organisations non gouvernementales.</p> <p>Degré de priorité: élevé</p> <p>Délai de mise œuvre: quatrième trimestre de 2025</p>	<p>Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, bureaux régionaux, bureaux de pays)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe s'appuiera sur une étude de référence des partenaires existants pour continuer de renforcer et d'élargir les partenariats du PAM, y compris avec des plateformes thématiques et des acteurs mondiaux, régionaux ou nationaux, le but étant d'améliorer l'efficacité et les résultats de l'action climatique.</p>	<p>Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation, bureaux régionaux, bureaux de pays)</p>	<p>Quatrième trimestre de 2025</p>

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
8.1: À tous les niveaux, investir dans les partenariats auxquels le PAM apporte une valeur ajoutée manifeste, établis avec des entités des Nations Unies, des institutions financières internationales, des donateurs gouvernementaux, le secteur privé, des entités de l'enseignement supérieur et des organisations non gouvernementales, et portant sur la mobilisation de ressources, les compétences techniques spécialisées, la mise en œuvre, la sensibilisation, la stratégie, la recherche ou l'apprentissage en lien avec la réduction et la gestion des risques de catastrophe et avec les changements climatiques.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats stratégiques, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing, bureaux régionaux, bureaux de pays)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe continuera d'investir dans les partenariats qui sont utiles à la mise en œuvre de la politique du PAM en matière de changements climatiques et apportent une valeur ajoutée aux programmes régionaux et nationaux (y compris ceux portant sur la mobilisation de ressources, les compétences techniques, l'action de sensibilisation, l'élaboration de stratégies, la recherche et l'apprentissage).	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe [Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation (y compris Division des partenariats publics et de la mobilisation de ressources, Division des partenariats stratégiques, Division des partenariats privés et de la mobilisation de fonds, et Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing), bureaux régionaux, bureaux de pays]	Quatrième trimestre de 2025

RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET DE LA POLITIQUE DU PAM EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES					
Recommandations principales et subsidiaires (degré de priorité: élevé ou moyen)	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction (recommandation acceptée, en partie acceptée ou refusée)	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
8.2: Soutenir et promouvoir les plateformes mondiales et régionales, ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui améliorent la coordination, font progresser l'apprentissage et facilitent la sensibilisation, concernant les changements climatiques et la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans le cadre de toute la gamme des activités menées pour sauver des vies et changer la vie.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Division de la communication, de l'action de sensibilisation et du marketing, Unité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, bureaux régionaux)	La recommandation est acceptée.	Le Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe évaluera l'état d'avancement de la collaboration avec les plateformes mondiales et régionales pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et renforcera les partenariats conclus avec ces plateformes dans le domaine de l'action climatique.	Service des programmes relatifs au climat et à la réduction des risques de catastrophe (Service de la résilience et des systèmes alimentaires, Unité de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, bureaux régionaux)	Quatrième trimestre de 2025